Contractuel·les enseignant·es

CONTRACTUEL·LES, DES ENSEIGNANT·ES À PART ENTIÈRE

Tous les ans, le nombre de contractuel·les recruté·es par les départements et les académies augmente. La carrière de ces personnels est souvent malmenée.

CONTRACTUEL·LES ENSEIGNANT·ES

Les revendications de la CFDT

- **TITULARISATION DES CONTRACTUEL·LES**
- **PROCÉDURES DE MOBILITÉ QUI RESPECTENT LES SOUHAITS DES PERSONNELS**
- **RÉMUNÉRATION À LA HAUTEUR DE CELLE DES TITULAIRES**
- **FORMATION INITIALE OBLIGATOIRE AVANT TOUTE AFFECTATION EN RESPONSABILITÉ**



Votre voix, notre action
VOTEZ CFDT !

Contractuel·les enseignant·es

LES CONTRACTUELS DOIVENT ÊTRE RESPECTÉS, VOTEZ CFDT !

- La CFDT revendique la possibilité de **titulariser sans concours sur demande de l'agent**, après évaluation par l'administration.

- Lors du passage à la titularisation, la ou le contractuel·le est reclassé·e. En 2023, la CFDT a obtenu un première amélioration du reclassement. C'est une victoire, mais nous revendiquons la **rétroactivité de ces droits** pour les collègues titularisé·es avant cette date.

- Tou·tes les contractuel·les doivent bénéficier de procédures de mobilité géographiques spécifiques, pour prendre en compte leurs souhaits, lorsqu'ils ou elles souhaitent changer d'académie ou de département. **Le refus de la portabilité du contrat doit demeurer exceptionnel.**

- La CFDT s'engage pour que les rémunérations des contractuel·les soient à la hauteur de celle des titulaires **à expérience égale et travail égal**. Cela passe notamment par la négociation des cadres de gestion et de rémunération.

- La **subrogation**, qui permet à l'employeur de gérer les indemnités journalières pour tou·tes les agent·es doit urgemment être mise en place.

- La CFDT refuse de voir des enseignant·es « jeté·es » devant des élèves, du jour au lendemain. **Enseigner est un métier qui s'apprend**. Nous revendiquons une formation initiale obligatoire articulant des aspects théoriques et pratiques.



Votre voix, notre action
VOTEZ CFDT !